

**SARL SOASTÉ Expertise-comptable et audit**  
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
AU CAPITAL DE 80 388 €  
SIEGE SOCIAL : Rue de la Terre Victoria  
35760 St Grégoire

RCS RENNES B 824 947 550

**PROCES-VERBAL DE L'ASSOCIE UNIQUE**

**DU 20 AOUT 2023**

L'an deux mil vingt-trois,

Le 20 août,

A dix heures.

L'associé unique de la société "SARL SOASTÉ Expertise-comptable et audit", Société à responsabilité limitée, au capital de 80 388 €, dont le siège social est situé rue de la Terre Victoria, 35760 Saint-Grégoire, a pris la décision suivante.

**PREMIERE RESOLUTION : CESSIION DE 231 PARTS SOCIALES**

Après avoir pris connaissance du projet de cession d'parts sociales proposé par le gérant, l'associé unique constate la cession de 231 parts sociales initialement détenues par M. Stéphane TERNISIEN au profit de la société TERNS HOLDING pour un montant de 550 011 €.

Cette résolution est adoptée à **L'UNANIMITE**.

**DEUXIEME RESOLUTION : MODIFICATION DE L'ARTICLE 8  
DES STATUTS**

L'associé unique décide par conséquent que l'article 8 des statuts relatifs à la cession de parts est modifié comme suit :

Nouvelle Version

Article 8 : Capital social

Le capital social est fixé à la somme de QUATRE VINGT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT HUIT EUROS (80 388.00 EUR) et est divisé en 231 parts sociales de TROIS CENT QUARANTE HUIT EUROS (348.00 EUR) chacune, réparties entre les membres de la société en proportions de leurs apports respectifs, savoir :

A la société TERNS HOLDING, représentée par Monsieur Stéphane TERNISIEN, à hauteur de 231 parts sociales, numérotées de 1 à 231 inclus, soit 231 parts.

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à **L'UNANIMITE**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

M. Stéphane TERNISIEN

